CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 04 avril 2022 à 19 h

PROCES VERBAL

Présents
Jean-Pierre NIVET, *Maire*, Denis MARECHAL, Eléonore SEGARD, Joël RAVON, Michèle BABEUF, Dominique PERRU, Marina CHASSEIGNE, Mikaël RICHARD, Nathalie RAVON *Adjoints au Maire*, Raymond NORMAND, Chantal MEZIERE, Philippe BERNARD, Patrice COUVRAT, Vincent MESSAGER, Frédéric LOFFICIAL, Géraldine PENNAMEN, Thomas LIZOT, Pierre LOONIS, Gaëlle LAGNAUD, Victor SILBERFELD, Thierry LEPESANT, Manon GABRIEL (à partir de 19 h 39), Yonnel SIRO, *Conseillers Municipaux.*

Procurations

Pour toute la séance :
Marilyn MARECHAL (procuration à Dominique PERRU)
Nelly ENAULT (procuration à Denis MARECHAL)
Dominique LE ROUX (procuration à Jean-Pierre NIVET)
Monique CHOCHOY (procuration à Joël RAVON)

De 19h 00 à 19 h 39 :
Manon GABRIEL (procuration à Thierry LEPESANT)

Secrétaire de séance : Thomas LIZOT

Date de la convocation	**29 mars 2022**
Membres en exercice :	**27**
Membres présents :	**23**
Pouvoirs :	**4**
Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE le procès – verbal de la séance du 28 février 2022 (**ANNEXE 1**).

Décisions prises par le Maire depuis le Conseil Municipal du 28 février 2022, en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020 :

Date	Nature décision	Prestataire	Montant TTC
15/02/2022	Fourniture de papier - copieurs	Hyper Buro 17138 PUILBOREEAU	2 336,10 €
08/03/2022	Reprise désenfumage Ecole Jean Moulin	Chronofeu 17440 AYTRE	4 045,58 €
15/03/2022	Modernisation éclairage public mail Pigeonnier (participation 50% SDEER)	SDEER 17 119 SAINTES	19 294,51 €
18/03/2022	Pose de deux panneaux de baskets – parc municipal	OP SPORT CONCEPT 17 139 DOMPIERRE / MER	4 380,00 €
24/03/2022	Indemnisation assurance – bris de vitre au Centre de Loisirs	SMACL ASSURANCES	773,51 €
24/03/2022	Indemnisation assurance – dégradation de poteaux avenue Grasset	SMACL ASSURANCES	431,20 €

Le Conseil Municipal prend acte des décisions présentées par le Maire.

Arrivée de MM. LEPESANT et SIRO à 19 h 06.

En préambule, **Monsieur le Maire** fait un point sur la situation de la crise sanitaire COVID et sur la gestion de l'accueil des réfugiés ukrainiens par la Préfecture.

- Le taux d'incidence du COVID en Charente Maritime semble stablisée sur un plateau assez élevé. Les mesures barrières sont fortement recommandées pour l'élection présidentielle (gel, masques à disposition, contacts limités).
- Plusieurs personnes ayant fuit la guerre en Ukraine ont été accueillies à Angoulins, soit en transit, soit chez un membre de leur famille. Il est rappellé que le dispositif d'accueil est centralisé par la Préfecture, qui recense les offres d'hébergement qui peuvent être proposées par des communes, des associations ou des particuliers.

I - FINANCES

1 – Budget annexe Port du Loiron - Compte de gestion 2021

Madame Marina CHASSEIGNE, *Adjointe en charge des finances et de la prospective***,** présente aux membres du Conseil Municipal le Compte de gestion du budget annexe du Port du Loiron **(ANNEXE 2).**

Ce point a été évoqué lors de la commission finances du 23 mars 2022 avec avis favorable.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ADOPTE** le compte de gestion du budget annexe du Port du Loiron pour l'exercice 2021.

2 – Budget annexe Port du Loiron - Compte administratif 2021

Madame Marina CHASSEIGNE, *Adjointe en charge des finances et de la prospective*, présente aux membres du Conseil Municipal le Compte administratif du budget annexe du Port du Loiron **(ANNEXE 3).**
Ce point a été évoqué lors de la commission finances du 23 mars 2022 avec avis favorable.
Ce document a également été présenté au Conseil Portuaire du 17 mars 2022.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée que le doyen des élus municipaux préside la séance pour le vote du compte administratif du budget annexe du Port du Loiron pour l'exercice 2021.
Monsieur Victor SILBERFELD propose sa candidature pour présider la séance, en invoquant l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Locales.
Il est donc procédé à la désignation d'un Président de séance. M. Victor SILBERFELD recueille 5 suffrages, M. Raymond NORMAND recueille 22 suffrages. Monsieur Raymond NORMAND est désigné président de séance.

Monsieur le Maire quitte la salle afin que le Conseil Municipal procède au vote (25 votants).
Présidence de M. Raymond NORMAND

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ADOPTE** le compte administratif du budget annexe du Port du Loiron pour l'exercice 2021, selon le détail ci-dessous :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
réalisations de l'exercice (mandats et titres)	exploitation	13 646,01 €	13 943,13 €	297,12 €
	investissement	6 170,84 €	10 535,37 €	4 364,53 €
reports de l'exercice N-1	exploitation (002)		384,86 €	
	investissement (001)		19 838,11 €	
TOTAL (réalisations + reports)		19 816,85 €	44 701,47 €	24 884,62 €

Présidence de Monsieur le Maire.

3 – Budget annexe Port du Loiron – Affectation du résultat 2021

Madame Marina CHASSEIGNE, *Adjointe en charge des finances et de la prospective,* présente aux membres du Conseil Municipal la proposition d'affectation du résultat 2021 du budget annexe du Port du Loiron**.**
Ce point a été évoqué lors de la commission finances du 23 mars 2022 avec avis favorable.

Ce point a également été présenté au Conseil Portuaire du 17 mars 2022.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ADOPTE** l'affectation des résultats 2021 du budget annexe du Port du Loiron selon les modalités suivantes :

Section d'investissement
Excédent à reporter **24 202,64 €**

Section d'exploitation
Excédent à reporter **681,98 €**

4 – Budget principal - Compte de gestion 2021

Madame Marina CHASSEIGNE, *Adjointe en charge des finances et de la prospective,* présente aux membres du Conseil Municipal le Compte de gestion du budget principal de la commune **(ANNEXE 4).**
Ce point a été évoqué lors de la commission finances du 23 mars 2022 avec avis favorable.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ADOPTE** le compte de gestion du budget principal pour l'exercice 2021.

5 – Budget principal de la commune - Compte administratif 2021

Madame Marina CHASSEIGNE, *Adjointe en charge des finances et de la prospective,* présente aux membres du Conseil Municipal le Compte administratif du budget principal de la commune exposé dans une note synthétique (**ANNEXES 5A et 5B**) et deux documents d'analyse détaillés (**ANNEXES 5C et 5D**).
Le document complet est disponible en **ANNEXE 5E**.

Ce point a été évoqué lors de la commission finances du 23 mars 2022 avec avis favorable.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée que le doyen des élus municipaux préside la séance pour le vote du compte administratif du budget principal de la commune pour l'exercice 2021. Monsieur Raymond NORMAND est désigné Président de séance.

Monsieur le Maire quitte la salle afin que le Conseil Municipal procède au vote (25 votants). Présidence de M. Raymond NORMAND

Monsieur Victor SILBERFELD rappelle les observations qu'il a déjà formulées lors du Débat d'Orientations Budgétaires, au sujet de l'importance des dépenses en matière d'entretien des espaces verts.

Le Conseil Municipal, par 21 voix pour, 1 voix contre (M. Victor SILBERFELD) et 3 abstentions (Mme Manon GABRIEL, M. Yonnel SIRO, M. Thierry LEPESANT) **ADOPTE** le compte administratif du budget principal de la commune pour l'exercice 2021, selon les modalités suivantes :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
réalisations de l'exercice (mandats et titres)	fonctionnement	3 314 549,51 €	3 803 537,98 €	488 988,47 €
	investissement	2 392 044,39 €	2 533 241,87 €	141 197,48 €
reports de l'exercice N-1	fonctionnement (002)		168 865,10 €	
	investissement (001)		364 820,75 €	
TOTAL (réalisation + reports)		5 706 593,90 €	6 870 465,70 €	**1 163 871,80 €**

RAR à reporter en N+1	fonctionnement			
	investissement	305 757,15 €	233 785,85 €	- 71 971,30 €

RESULTAT CUMULE	fonctionnement	3 314 549,51 €	3 972 403,08 €	657 853,57 €
	investissement	2 697 801,54 €	3 131 848,47 €	434 046,93 €
	TOTAL CUMULE	**6 012 351,05 €**	**7 104 251,55 €**	**1 091 900,50 €**

Présidence de Monsieur le Maire.

6 – Budget principal de la commune – Affectation du résultat 2021

Madame Marina CHASSEIGNE, *Adjointe en charge des finances et de la prospective,* présente aux membres du Conseil Municipal la proposition d'affectation du résultat 2021 du budget principal de la commune
Ce point a été évoqué lors de la commission finances du 23 mars 2022 avec avis favorable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ADOPTE** l'affectation des résultats 2021 du budget principal de la commune selon les modalités exposées ci-dessus.

RESULTAT - EXECUTION 2021

A - SECTION DE FONCTIONNEMENT

	REALISE
RECETTES DE L'EXERCICE	3 803 537,98
DEPENSES DE L'EXERCICE	3 314 549,51
RESULTAT DE L'EXERCICE	488 988,47
EXCEDENT 2020 REPORTE	168 865,10
EXCEDENT DE CLOTURE	**657 853,57**

B - SECTION D'INVESTISSEMENT

	REALISE	RESTE A REALISER 2021
RECETTES DE L'EXERCICE	2 533 241,87	233 785,85
DEPENSES DE L'EXERCICE	2 392 044,39	305 757,15
SOLDE D'EXECUTION	141 197,48	- 71 971,30
SOLDE D'EXECUTION 2020 reporté	364 820,75	-
SOLDE D'EXECUTION CUMULE	**506 018,23**	- 71 971,30
EXCEDENT DE FINANCEMENT	**434 046,93**	

II-PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT 2021

EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE	**657 853,57**
Section d'investissement	**500.000,00**
dont	
1068- Réserves	**500 000,00**
Section de fonctionnement	
Excédent à reporter	**157 853,57**

Chiffres en euros

7 – Bilan des acquisitions et des cessions immobilières – année 2021

Conformément aux articles L 2241.1 et L 2241.2 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Madame Marina CHASSEIGNE,** *Adjointe en charge des finances et de la prospective,* présente au Conseil Municipal le bilan annuel de la politique foncière de la Commune pour 2021 en matière d'acquisitions et de cessions immobilières.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ADOPTE** le bilan des acquisitions et cessions immobilières pour l'année 2021.

CESSION			
Parcelles	Superficie	Prix	Acquéreur
Néant			
ACQUISITION			
Parcelles	Superficie	Prix	Acquéreur
Néant			

Ce bilan sera annexé au Compte administratif 2021 de la Commune.

Arrivée de Mme Manon GABRIEL à 19 h 39.

8 – Attribution des subventions aux associations pour 2022

Monsieur Mikaël RICHARD, *adjoint en charge de la culture, du sport et de la vie associative,* présente aux membres du Conseil Municipal la proposition d'attribution des subventions aux associations pour l'année 2022, sur la base des projets présentés dans les dossiers de demande.
Ce point a été évoqué lors de la commission finances du 23 mars 2022 avec avis favorable.

Monsieur le Maire précise que la plupart des associations de la commune ont été reçues pour échanger sur leur dossier de demande de subvention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ADOPTE** l'attribution des subventions aux associations pour 2022 selon le détail suivant :

Association	Montant accordé 2022 (en euros)
ACCA association chasse	400,00
Angoul'loisirs convention année 4	208 000,00
Ayoka Fresco	1 000,00
Badminton	2 000,00
Centre Nautique Angoulins	10 000,00
Crevette Bouliste	1 000,00
Comité de Jumelage	2 000,00
FNACA	200,00
JSA Football	5 000,00
Renc'arts	750,00
Radio COLLEGE	500,00
T.A.C. Tennis	5 500,00
U.B.A.C.	3 000,00
Yoseikan Budo	6 800,00
SNSM – formation secouristes 2022	777,00
SNSM – location matériel 2022	755,16

9 – Contribution aux organismes de regroupement pour 2022

Madame Marina CHASSEIGNE, *Adjointe en charge des finances et de la prospective,* présente aux membres du Conseil Municipal la liste des contributions à verser en 2022 aux organismes de regroupement dont est membre la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ADOPTE** les montants des contributions aux organismes de regroupement dont est membre la commune, et **INSCRIT** les sommes correspondantes à l'article 65548 du budget principal 2022.

	Pour mémoire BP 2021	Réalisations 2021	vote 2022
Syndicat Informatique 17 (SOLURIS)	3 500,00	3 275,20	3 460,00
Syndicat Départemental de la Voirie Communale	605,00	591,00	605,00
UNIMA	350,00	243,00	350,00
Association ostréicole & Gats d'Angoulins	85,00	77,67	85,00
SIVU GENDARMERIE	19 500,00	19 500,00	19 500,00
TOTAL	**24 040,00**	**23 686,87**	**24 000,00**

10 – Subventions de fonctionnement aux organismes publics pour 2022

Madame Marina CHASSEIGNE, *Adjointe en charge des finances et de la prospective,* présente aux membres du Conseil Municipal la liste des subventions de fonctionnement à verser en 2022 aux organismes publics.
Concernant le Relais Petite Enfance (ex-RAM) de la Jarne, il est précisé que cette somme sera utilisée pour le règlement de la participation correspondant à des dépenses réalisées

en 2021, compte tenu du décalage de versement des subventions de la Caisse d'Allocations Familiales à la commune de la Jarne, et pour verser l'acompte de fonctionnement 2022.
L'augmentation de la subvention au CCAS en 2022 est essentiellement liée au recrutement d'un agent en charge de l'action sociale et des solidarités, dont une partie du salaire sera imputé au CCAS.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ADOPTE** les montants des subventions aux organismes publics selon les tableaux ci-dessous, et **INSCRIT** les sommes correspondantes aux articles 657341 (commune de la Jarne) et 657362 (CCAS) du budget principal 2022.

Article 657341	Pour mémoire BP 2021	vote 2022
Commune de LA JARNE – Relais Petite Enfance	8 600,00	7 500,00

Article 657362	Pour mémoire BP 2021	vote 2022
Centre Communal d'Action Sociale	9 000,00	26 000,00

11 – Vote des taux d'imposition pour l'année 2022

Madame Marina CHASSEIGNE, *Adjointe en charge des finances et de la prospective,* rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune ne vote plus depuis 2021 de taux de taxe d'habitation.
Par contre, le produit de la taxe foncière qui était perçue par le Département est transférée aux communes.

Les bases de fiscalité ont été notifiées à la commune le 15 mars 2022 :

	base imposition 2021	base imposition 2022
taxe foncier bâti	6 300 620 €	6 573 000 €
taxe foncier non bâti	31 614 €	33 900 €

Il est proposé de maintenir des taux de fiscalité directe inchangés pour l'année 2022. Ce point a été évoqué lors de la commission finances du 23 mars 2022 avec avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **VOTE** les taux d'imposition 2022 :

Taxe sur le foncier bâti : **40,64 %**
Taxe sur le foncier non bâti **:** **66,50 %**

12 – Budget annexe Port du Loiron – Budget primitif 2022

Madame Marina CHASSEIGNE, *Adjointe en charge des finances et de la prospective***,** présente au Conseil Municipal le projet de budget annexe 2022 pour le Port du Loiron en **ANNEXE 6A et 6B**.

Ce point a été évoqué lors de la commission finances du 23 mars 2022 avec avis favorable.
Ce document a été également été présenté au Conseil Portuaire du 17 mars 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ADOPTE** le budget annexe du Port du Loiron pour l'exercice 2022, tel qu'exposé ci-dessous :

Budget annexe 2022 Port du Loiron	**Section d'exploitation**	**Section d'Investissement**
Recettes	15 015,63 €	34 742,64 €
Dépenses	15 015,63 €	34 742,64 €

13 – Budget principal de la commune – Budget primitif 2022

Madame Marina CHASSEIGNE, *Adjointe en charge des finances et de la prospective,* présente aux membres du Conseil Municipal le projet de budget primitif 2022 de la commune exposé dans une note synthétique (**ANNEXES 7A et 7B**) et détaillé dans **l'ANNEXE 7C**.
Ce point a été évoqué lors de la commission finances du 23 mars 2022 avec avis favorable.

Monsieur le Maire ajoute que la CDA va proposer aux communes un nouveau Pacte Financier et Fiscal, qui devrait être présenté lors d'un prochain Conseil Municipal. Cette révision devrait être financièrement favorable à la commune.

Monsieur Victor SILBERFELD demande le coût financier du service espaces verts.
Monsieur le Maire indique que 3 agents à plein temps sont affectés à ce poste, pour environ 120.000 € / an. Ce montant s'ajoute donc à la prévision budgétaire de 80.000 € de prestations externalisées, pour un total d'environ 200.000 €.
La commune a également sollicité le Département qui finance une entreprise d'insertion, Les Brigades Vertes. Toutefois, le planning déjà chargé de cette entreprise ne lui permet pas d'intervenir à Angoulins à court terme.
Monsieur le Maire indique également que l'entretien régulier des espaces verts est un point regardé avec une extrême acuité par les Angoulinois.

Monsieur Thierry LEPESANT estime que la salle du Conseil Municipal est actuellement surchauffée et incite la municipalité à réaliser des économies sur ce point.
Monsieur le Maire indique que le prestataire sera contacté pour adapter le système de régulation du chauffage.

Le Conseil Municipal, par 23 voix pour, 1 voix contre (M. Victor SILBERFELD) et 3 abstentions (Mme Manon GABRIEL, M. Yonnel SIRO, M. Thierry LEPESANT) **ADOPTE** le budget primitif de la commune pour l'exercice 2022, selon les modalités suivantes :

II – ENFANCE – JEUNESSE – AFFAIRES SCOLAIRES

14 – Rythmes scolaires – rentrée scolaire 2022

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal, lors de sa séance du 31 janvier 2022, s'est clairement prononcé, après un long et complet processus de concertation de l'ensemble de la communauté éducative, sur une adaptation des rythmes scolaires pour la rentrée 2022 : maintien de 4,5 jours pour l'école élémentaire et demande de passage à 4 jours pour l'école maternelle.

La demande de dérogation pour l'école maternelle a donc été transmise à la direction départementale de l'Education Nationale, le 9 février 2022 (**ANNEXE 8A**).

Par courrier en date du 8 mars 2022 (**ANNEXE 8B**), la Directrice Académique des services de l'Education Nationale en Charente Maritime a indiqué que l'organisation souhaitée par la commune est non conforme au regard des orientations prises à l'échelle du département, et que, pour une même commune, l'harmonisation de l'organisation du temps scolaire est requise.
Monsieur le Maire précise que, suite à cette réponse, il a été reçu à sa demande par la Directrice Académique qui a confirmé les termes de son courrier. La demande de la commune ne peut donc être retenue.

Aussi, au regard de la position de l'Education Nationale, seules deux alternatives s'offrent à la commune :

- Le maintien de l'organisation actuelle, avec un rythme de 4,5 jours pour les deux écoles, et 3 heures de TAP réparties au cours de la semaine.

- La demande d'une dérogation pour le passage des deux écoles à un rythme de 4 jours. Dans ce cas, la commune pourrait s'inscrire dans le cadre du Plan Mercredi mis en place par l'Education Nationale et la Caisse d'Allocations Familiales, en proposant 3 heures d'activités périscolaires le mercredi matin.

Monsieur Victor SILBERFELD procède à la déclaration suivante :

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers et Conseillères municipaux,

J'ai rencontré le Maire hier à la fête du printemps et nous avons échangé sur ce dossier. Monsieur le Maire, vous m'avez fait part de votre intention, j'ai avancé les arguments que je vais développer ici. Vous savez que nous sommes en désaccord, mais je vais vous demander avec insistance, pour une fois, de me laisser aller jusqu'au bout sans m'interrompre.

Dans ce dossier, nous étions arrivé à un consensus municipal. Le dernier vote du conseil municipal avait enterriné un fonctionnement qui était validé par la consultation des parents des écoles. Certes, comme tout consensus, il a fait l'objet de concessions de part et d'autre, nous n'étions pas d'accord sur tout, mais nous avons fait en sorte de nous entendre.

Les services de l'État en ont décidé autrement. Nous le regrettons comme vous. La directrice académique a appliqué une directive dont nous avions des raisons de penser qu'elle pouvait ne pas s'appliquer à notre commune, ou en tous cas que nous pouvions faire l'objet d'une dérrogation. Nous reconnaissons que vous avez fait votre possible, mais maintenant que cette décision qui nous échappe est prise, nous devons revenir sur le processus qui nous a occupé pendant plusieurs mois.

Nous sommes plusieurs à nous souvenir très distinctement que vous vous êtes engagé avant la consultation à respecter le résultat. Le 2 décembre, à la fin de la commission municipale portant sur les affaires scolaires, nous avons fait cette hypothèse que la proposition de la mairie pourrait être rejetée par la DASEN. Vous avez alors pris à nouveau l'engagement que la volonté des parents serait respectée, et que puisque la majorité des parents, quand on additionne les deux écoles, s'était prononcé pour la semaine de 4 jours et demi, ce serait 4 jours et demi pour les deux écoles. Vous m'avez dit hier ne pas vous souvenir de cet échange, ce n'est pas mon cas, je m'en souviens très bien.

Revenons sur ces résultats :

- *Pour les 4 jours et demi :*
  - *26 familles en maternelle*
  - *82 familles en élémentaire (70 pour la modalité 1, 12 pour la modalité 2)*
    - *soit un total de **108** familles*
- *Pour les 4 jours :*
  - *43 familles en maternelle*
  - *58 familles en élémentaire*
    - *soit un total de **101** familles*

C'est une majorité de 53 % pour les 4 jours et demi.

On était donc arrivé à un résulat satisfaisant et démocratique. Qu'est-ce qui fait que quelques mois plus tard, le maire a changé d'avis, et nous demande de voter l'inverse de ce à quoi il s'était engagé ?

Je vais vous le dire : le Conseil d'école. Le conseil d'école s'est prononcé pour la semaine de 4 jours, et c'est pourquoi nous devrions voter contre l'évidence. En effet, au Conseil d'école, les enseignantes votent, comme les parents, avec le même poids. Leur avis est consultatif, bien entendu. Les enseignants de la commune sont des partenaires, il n'est pas question de ne pas les écouter, mais ils ne décident pas dans ce domaine. Comme l'avis des représentants des parents d'élèves. Comme celui du Conseil d'Administration d'Angoul'loisirs. Oui, et ces deux autres partenaires sont clairement pour les 4 jours et demi. Vous avez dans votre dossier un courrier qui vous est adressé par les représentants des parents d'élèves, lisez le, ce sont vos électeurs.

Le problème, c'est que lorsqu'on interroge les enseignants, j'ai la forte impression qu'ils et elles n'arrivent pas à faire abstraction de leur intérêt particulier. J'ose le dire, je pense que l'intérêt personnel des enseignants a pesé lourd dans leur choix. Mise à part deux enseignantes, à ma connaissance les autres ne sont pas résidentes de la commune. Leur avis ne devrait donc être que professionnel. Il devrait s'appuyer sur les connaissances scientifiques et dans l'intérêt des enfants. Je ne vais pas revenir en détail sur ces connaissances scientifiques,mais juste un mot.

Il y a dix ans, quand la réforme a été mise en place, elle s'appuyait sur des résultats scientifiques. Enfin, on écoutait les experts, et notamment les chercheurs en chronobiologie, ce que tous les acteurs, à commencer par les fédérations de parents d'élèves, réclamaient depuis des années ! Les activités périscolaires, coordonnées par la mairie, était la meilleure occasion de brasser les enfants, quels que soient leur milieu d'origine, de faire faire du tennis ou du théâtre aux enfants des classes populaires, ou, vous connaissez ma sensiblité à ce sujet, de leur donner le goût de la découverte scientifique en dehors de la classe.

On nous dit que les enfants sont fatigués. Oui, les enfants sont fatigués, et ils le sont d'autant plus avec des journées de classe de 6 heures qu'avec des journées de classe de 5 heures et des semaines plus régulières. Il y a une baisse de concentration très nette après la pause méridienne, surtout chez les plus petits, nous disent les spécialistes. Oui, et nous avions à Angoulins trouvé

une organisation qui permettait de placer les activités ludiques après le déjeuner pour les plus petits et reprendre un peu d'apprentissage pour une dernière séquence assez courte.

Ça, c'est la science, et la science on y croit ou on n'y croit pas. Les impressions des uns et des autres c'est du café du commerce, ça n'a pas sa place en politique. On ne peut pas tirer des conclusions sans avoir étudié de façon sérieuse les raisons de cette fatigue. De toute façon, l'école c'est fatigant, les activités c'est fatigant, maios croyez bien que le plus fatigant c'est encore l'heure à laquelle les enfants se couchent et ce qu'ils font le soir entre les devoirs et les écrans. Une chose dont on est sûr, c'est que la biologie des enfants s'adaptent mieux à des journées de classe plus courtes, et plus de journées de classe dans la semaine.

Alors je pense que les enseignantes ont réussi à influencer la mairie, parce que ça les arrange de ne pas travailler le mercredi. J'ose le dire et tout le monde le sait. Tout le monde le sait parce que certaines d'entre elles l'ont dit plusieurs fois. Je peux même vous donner l'exemple d'une enseignante, mais je tairai son nom, pas par pudeur, mais par respect, qui a découvert une fois affectée à Angoulins qu'on était encore à la semaine de 4 jours et demi, et qui a dit clairement que si elle l'avait su, elle n'aurait pas demandé notre commune. Je ne dis pas qu'il ne faut pas écouter les partenaires, je dis qu'il faut les écouter quand ils font part de leur expertise dans l'intérêt général, pas quand ils se servent de leur influence dans leur intérêt privé. Ce ne sont pas les fonctionnaires de l'État qui font la politique de la commune, c'est ce conseil municipal, et il ne doit être influencé que par l'intérêt général. Sinon c'est quoi la prochaine étape ? Les promoteurs immobiliers qui décident de la politique d'urbanisme ? Le curé qui décide des tarifs des concessions au cimetière ?

Je pense que la décision qu'on nous demande de prendre, c'est à dire de revenir à des journées de classe de 6 heures, 4 jours par semaine, est une attaque contre nos enfants. Nous sommes quelques parents d'élèves dans ce conseil, Géraldine, Mickaël, Eléonore, j'en oublie sûrement. Allez-vous valider cette décision qui est prise contre l'intérêt de vos enfants ? Si vous devez une fois dans le mandat voter contre, ou au moins vous abstenir, c'est le moment. Défendez vos enfants.

A Angoulins, nous courrons le danger de vieillissement de la commune. C'est le cas quand le prix de l'immobilier augmente. Ce risque, ce sont des fermetures de classes dans 10 ans. Ce sont aussi des commerces qui disparaissent. Ce sont des jeunes parents qui se retrouvent éloignés des grands parents et qui ne peuvent plus compter sur eux pour le déjeuner du mercredi ou les activités de fin de journée. Et des grands parents vieillissants qui se retrouvent isolés à mesure qu'ils deviennent dépendants. Ce risque, nous avons la possibiltié de le combattre, en faisant ce qu'on peut pour rajeunir la commune. En étant attractif pour les jeunes, pour les familles. En faisant d'Angoulins une commune exemplaire, qui fait envie, pas seulement pour son littoral mais parce qu'il y fait bon grandir. Nous avons la chance d'avoir Angoul'loisirs, une des plus belles associations d'accueil de loisir que je connaisse, mais que la nouvelle organisation mettrait en difficulté. Ecoutez leur slogan : il faut tout un village pour élever un enfant. Nous avons aussi la semaine de 4 jours et demi, avec des activités de très bonne qualité, des intervenants diversifiés et compétents, des agents municipaux aux prestataires en passant par les animateurs d'Angoul'loisirs. Ce système n'est pas parfait, il n'est même pas à mon avis arrivé à maturité, et je regrette infiniment que l'actuel ministre plus-pour-longtemps se soit désinteressé de la question. C'est une révolution culturelle qui était en marche, elle en était à ses prémisces, et presque tous les maires de France, pour faire quelques économies sur le dos des enfants, ont décidé de l'étouffer dans l'oeuf.

Angoulins résistait, avec quelques autres communes.

Je résume : vous allez voter soit pour une semaine de 4 jours qui fait quelques milliers d'euros d'économie et qui fait plaisir aux enseignantes, soit pour une semaine de 4 jours et demi qui

respecte la volonté des parents, des représentants des parents, du centre de loisirs et de la communauté scientifique.

Je demande, conformément à l'article L2121-21 du code des collectivités territoriales, que ce vote du conseil municipal se tienne à bulletins secrets.

Monsieur le Maire regrette que la Direction Départementale de l'Education Nationale n'ait pas accordé la dérogation de 4 jours pour l'Ecole Maternelle, telle que demandée à l'unanimité des suffrage le 31 janvier dernier, ce qui aurait satisfait tout le monde.
Par ailleurs, il considère que les enseignants ne sont pas des « partenaires» parmi d'autres, mais bien des acteurs et experts incontestables en matière pédagogique. Il précise que c'est à ce titre qu'ils ont été interrogés – via les conseils d'école – lors de la consultation, faisant intégralement partie de la communauté éducative de notre commune. La comptabilisation de leurs avis joints à ceux des familles donne un résultat global (école maternelle et école élémentaire confondues) de 112 voix pour 4 jours contre 110 pour 4,5 jours. Toutefois, il convient de ne pas se limiter à une vision arithmétique. C'est bien l'école et l'instruction des enfants qui doivent être et qui sont au centre de toutes nos attentions.

Monsieur Victor SILBERFELD considère que l'avis de l'association Angoul'loisirs est tout aussi important que celui des enseignants, dont certains ont répondu, estime-t-il, en fonction de leur intérêt personnel.
De plus, trop peu d'arguments scientifiques ont été développés au cours des consultations (chronobiologie).
Il ajoute que le Maire défend la qualité et l'intérêt des TAP, mais que le choix du mercredi et les tarifs qui ont été votés par la majorité les mettent en grand danger.

Monsieur Yonnel SIRO approuve les remarques de Monsieur SILBERFELD. Il met en avant la qualité des TAP et la diversité des activités proposées.
Il estime que sur un rythme de 4 jours, la journée des enfants serait trop lourde avec 6 heures d'école.

Monsieur le Maire indique que la municipalité entend bien, quel que soit le rythme de la semaine qui sera retenu, maintenir cette qualité et cette diversité des activités reconnues par tous.

Monsieur Thierry LEPESANT ne voit pas l'intérêt de prendre le risque de casser la dynamique des TAP sous leur forme actuelle, qui font effectivement l'unanimité. Il n'est pas sûr qu'un déplacement de ces activités au mercredi matin apporte un progrès.

Monsieur le Maire indique que le mercredi matin, le temps des activités pourra être optimisé, car actuellement, certains après midi, il est évident que les enfants ne réalisent pas une heure d'activité en raison du temps de déplacement vers les salles.

A l'initiative de **Monsieur Victor SILBERFELD**, cinq conseillers municipaux demandent un vote à bulletin secret (Mmes Manon Gabriel, Gaëlle LAGNAUD, MM. Victor SILBERFELD, Thierry LEPESANT, Yonnel SIRO).
Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Locales, le nombre requis du tiers des conseillers présents pour demander un vote secret n'est pas atteint. Le scrutin est donc public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour et 5 voix contre (Mmes Gaëlle LAGNAUD, Manon GABRIEL, MM. Thierry LEPESANT, Victor SILBERFELD, Yonnel SIRO) :

- **DEMANDE** aux services départementaux de l'Education Nationale une dérogation pour instaurer un rythme scolaire de 4 jours / semaine pour les écoles de la commune

(Ecole Maternelle et Ecole Elémentaire), à compter de la rentrée de septembre 2022.

- **DECIDE** d'organiser, à compter de la rentrée de septembre 2022, des activités périscolaires le mercredi matin, sur la base d'une libre inscription (durée : 3 heures)
- **SOLLICITE** pour le projet d'activités périscolaires le soutien financier du Plan Mercredi , auprès des services de l'Education Nationale et de la Caisse d'Allocations Familiales
- **CHARGE** le Maire de rédiger, à cet effet, un nouveau Projet Educatif de Territoire (PEDT), avec l'ensemble de la communauté éducative.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

III – EQUIPEMENTS SPORTIFS

15. Rénovation des courts de tennis extérieurs : demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Charente-Maritime

Monsieur Denis MARECHAL, *adjoint en charge de l'urbanisme, des espaces publics, des mobilités et du patrimoine bâti*, rappelle que les courts de tennis extérieurs d'Angoulins, situés à proximité de la gare SNCF, ont besoin d'être rénovés.

En 2020, une subvention de 12975 € a été obtenue, sur la base d'un premier devis, auprès du Conseil Départemental de la Charente-Maritime (fonds d'aide aux équipements sportifs) à hauteur de 25% (dépenses plafonnées à 30.000 € HT par court).

Suite à la consultation réalisée par la commune, conformément au Code des Marchés Publics, le montant définitif du projet s'élève à 57.436,80 € HT.

Ainsi, le plan de financement définitif peut être établi de la façon suivante :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** le Conseil Départemental de la Charente-Maritime, au titre du fonds d'aide aux équipements sportifs, pour les travaux de rénovation de deux courts de tennis extérieurs, à hauteur du 25% des dépenses éligibles d'un montant actualisé à 57.436,80 € HT, selon le plan de financement suivant :

Financeurs	Taux d'intervention	Assiette subventionnable HT	Subvention possible
Département / Fonds de revitalisation	25,00%	57.436,80 €	14.359,20 €
Autofinancement commune	75,00%		43.077,60 €
Coût HT de l'opération			57.436,80 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération

IV – VIE ASSOCIATIVE

16. Projet de mise à disposition d'un espace public communal pour un projet associatif – Jardins partagés.

Monsieur Denis MARECHAL, *adjoint en charge de l'urbanisme, des espaces publics, des mobilités et du patrimoine bâti*, indique qu'une association angoulinoise, qui gérait des jardins partagés route du Pont de la Pierre, est à la recherche d'un nouvel emplacement en raison de la construction de logements sur la parcelle d'origine.

Après échanges avec la municipalité, il est proposé de mettre à disposition de cette association, après signature d'une autorisation temporaire d'occupation du domaine public et une convention de gestion, un espace public inutilisé situé derrière la montée Sud (plan joints en **ANNEXE 9A et 9B**) ; le tarif envisagé pour l'occupation du Domaine Public est de 50 € / an.

Il est convenu que la commune prendra à sa charge la clôture du terrain, et que l'association fera son affaire des aménagements intérieurs. L'occupation du domaine public étant par nature précaire et révocable, l'association devra remettre le terrain en état si la commune doit le récupérer.
La municipalité a réalisé une concertation avec les riverains de l'emplacement envisagé (précision apportée à la demande de **Madame Manon GABRIEL**).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le principe d'une mise à disposition d'un espace public communal pour l'implantation d'une activité associative de jardins partagés, selon le schéma annexé à la présente délibération.
- **INSTAURE** un tarif de 50 € / an à la charge de l'association pour l'occupation du domaine public communal (tarif par année civile, sans prorata).
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

V – QUESTIONS DIVERSES

➢ **Manifestations printemps 2022**

- 250 spectateurs au **concert Jazz** du 25 mars organisé par la CDA à la salle polyvalente. Le Maire transmettra ses remerciements aux services de la Communauté d'Agglomération.

- Succès de la première édition de la **fête du printemps** le dimanche 3 avril. Les exposants ont fait savoir qu'ils reviendraient lors de prochaines éditions.

- Rappel de l'organisation des **Jeux Interquartiers**, avec l'association Angoul'loisirs, le samedi 21 mai prochain au centre bourg, associés à la manifestation communautaire Mai à Vélo. **Monsieur Mikael RICHARD** indique que des référents, dans chaque quartier, contactent les potentiels participants.

- **Monsieur le Maire** indique qu'une personne sans domicile fixe, suivie depuis plusieurs années par le CCAS, a trouvé depuis 3 semaines une solution d'hébergement dans une autre commune, grâce aux efforts conjugés du CCAS de l'association ALTEA. **Madame Manon GABRIEL** se félicite de cette information.

- **Organisation des élections présidentielles des 10 et 24 avril 2022**

  - Rappel sur l'organisation des bureaux de vote.

- **Questions diverses**

  - **Monsieur Thierry LEPESANT** indique qu'il mesure, avec un capteur personnel, un taux trop élevé de CO^2 dans la salle du Conseil Municipal.
    Le fonctionnement de la ventilation sera vérifié.

  - **Madame Manon GABRIEL** souhaite avoir des précisions sur le fonctionnement des permanences de la conseillère numérique de la CDA au pôle d'action sociale.
    Monsieur le Maire indique que plusieurs personnes ont déjà fait appel à ce service, mais en nombre encore limité. Pour améliorer la notoriété de ces permanences, la commune continue à en assurer la promotion dans ses différents supports de communication.

Fin de séance à 21 h 46.

Prochain Conseil Municipal : lundi 30 mai 2022 à 19 h

Le Maire,

Jean-Pierre NIVET